

TOURCOING

Le Conseil municipal se réunit aujourd'hui vendredi à huit heures du soir, en séance extraordinaire.

Un cheval attelé à une voiture de louage s'est abattu hier rue de Tournai. Il en est résulté quelques dégâts matériels à la voiture, mais il n'y a pas eu d'accident de personne.

Louis Deltour, arrêté mercredi pour mendicité, a été mis hier en liberté. Le malheureux est infirme et presque incapable de travailler.

LILLE
Départ pour les Ecoles à feu. — Vendredi matin, le bataillon d'artillerie de forteresse, fort de 16 officiers, 320 hommes de troupes et 15 chevaux a quitté Lille, se rendant à Calais, pour les exercices de tir à longue portée.

Courses de Lille (Hippodrome du Bois de la Dédie). — Le dimanche 19 juin aura lieu la troisième réunion :

AVIS. — MM. les propriétaires sont informés qu'un bureau télégraphique est installé dans l'enceinte du pesage et qu'il est possible de faire adresser leurs télégrammes, bureau en tenant.

Les cartes de propriétaires, d'entraîneurs et de service seront délivrées au siège de la Société, 30, rue Basse, le samedi 18 juin jusqu'à 4 heures du soir, le dimanche 19 juin jusqu'à dix heures du matin, plus tard au bureau de supplément, près des tribunes, à partir de 10 heures.

Prix spécial. — 1,500 fr. offerts par le gouvernement pour chevaux de 3 ans, nés et élevés dans les circonscriptions de Compiègne, de Montierménil et de Rosières, issus d'étalons de première qualité, approuvés ou autorisés, montés au trot. Entrée, 25 fr.; forfait, 10 fr. Poids : 3 ans, 60 kil.; 4 ans, 68 kil.; 5 ans, 72 kil. Le cheval ayant gagné un prix spécial aura droit à un engagement de course au trot de quelque origine qu'il soit, pour une somme de 1,200 fr. portera 3 kil. de surcharge; de 3,000 fr., 5 kil.; de 6,000 fr., 10 kil. Distance, 3,300 mètres environ. Parcours n° 12.

Engagements jusqu'au mardi 14 juin, avant six heures du soir, au siège de la Société, 30, rue Basse, à Lille.

Prix spécial. — 1,500 fr. offerts par le gouvernement pour chevaux de 3 ans, nés et élevés dans les circonscriptions de Compiègne, de Montierménil et de Rosières, issus d'étalons de première qualité, approuvés ou autorisés, montés au trot. Entrée, 25 fr.; forfait, 10 fr. Poids : 3 ans, 60 kil.; 4 ans, 68 kil.; 5 ans, 72 kil. Le cheval ayant gagné un prix spécial aura droit à un engagement de course au trot de quelque origine qu'il soit, pour une somme de 1,200 fr. portera 3 kil. de surcharge; de 3,000 fr., 5 kil.; de 6,000 fr., 10 kil. Distance, 3,300 mètres environ. Parcours n° 12.

Engagements jusqu'au mardi 14 juin, avant six heures du soir, au siège de la Société, 30, rue Basse, à Lille.

Prix spécial. — 1,500 fr. offerts par le gouvernement pour chevaux de 3 ans, nés et élevés dans les circonscriptions de Compiègne, de Montierménil et de Rosières, issus d'étalons de première qualité, approuvés ou autorisés, montés au trot. Entrée, 25 fr.; forfait, 10 fr. Poids : 3 ans, 60 kil.; 4 ans, 68 kil.; 5 ans, 72 kil. Le cheval ayant gagné un prix spécial aura droit à un engagement de course au trot de quelque origine qu'il soit, pour une somme de 1,200 fr. portera 3 kil. de surcharge; de 3,000 fr., 5 kil.; de 6,000 fr., 10 kil. Distance, 3,300 mètres environ. Parcours n° 12.

Engagements jusqu'au mardi 14 juin, avant six heures du soir, au siège de la Société, 30, rue Basse, à Lille.

Prix spécial. — 1,500 fr. offerts par le gouvernement pour chevaux de 3 ans, nés et élevés dans les circonscriptions de Compiègne, de Montierménil et de Rosières, issus d'étalons de première qualité, approuvés ou autorisés, montés au trot. Entrée, 25 fr.; forfait, 10 fr. Poids : 3 ans, 60 kil.; 4 ans, 68 kil.; 5 ans, 72 kil. Le cheval ayant gagné un prix spécial aura droit à un engagement de course au trot de quelque origine qu'il soit, pour une somme de 1,200 fr. portera 3 kil. de surcharge; de 3,000 fr., 5 kil.; de 6,000 fr., 10 kil. Distance, 3,300 mètres environ. Parcours n° 12.

Engagements jusqu'au mardi 14 juin, avant six heures du soir, au siège de la Société, 30, rue Basse, à Lille.

Prix spécial. — 1,500 fr. offerts par le gouvernement pour chevaux de 3 ans, nés et élevés dans les circonscriptions de Compiègne, de Montierménil et de Rosières, issus d'étalons de première qualité, approuvés ou autorisés, montés au trot. Entrée, 25 fr.; forfait, 10 fr. Poids : 3 ans, 60 kil.; 4 ans, 68 kil.; 5 ans, 72 kil. Le cheval ayant gagné un prix spécial aura droit à un engagement de course au trot de quelque origine qu'il soit, pour une somme de 1,200 fr. portera 3 kil. de surcharge; de 3,000 fr., 5 kil.; de 6,000 fr., 10 kil. Distance, 3,300 mètres environ. Parcours n° 12.

Engagements jusqu'au mardi 14 juin, avant six heures du soir, au siège de la Société, 30, rue Basse, à Lille.

Prix spécial. — 1,500 fr. offerts par le gouvernement pour chevaux de 3 ans, nés et élevés dans les circonscriptions de Compiègne, de Montierménil et de Rosières, issus d'étalons de première qualité, approuvés ou autorisés, montés au trot. Entrée, 25 fr.; forfait, 10 fr. Poids : 3 ans, 60 kil.; 4 ans, 68 kil.; 5 ans, 72 kil. Le cheval ayant gagné un prix spécial aura droit à un engagement de course au trot de quelque origine qu'il soit, pour une somme de 1,200 fr. portera 3 kil. de surcharge; de 3,000 fr., 5 kil.; de 6,000 fr., 10 kil. Distance, 3,300 mètres environ. Parcours n° 12.

Engagements jusqu'au mardi 14 juin, avant six heures du soir, au siège de la Société, 30, rue Basse, à Lille.

Prix spécial. — 1,500 fr. offerts par le gouvernement pour chevaux de 3 ans, nés et élevés dans les circonscriptions de Compiègne, de Montierménil et de Rosières, issus d'étalons de première qualité, approuvés ou autorisés, montés au trot. Entrée, 25 fr.; forfait, 10 fr. Poids : 3 ans, 60 kil.; 4 ans, 68 kil.; 5 ans, 72 kil. Le cheval ayant gagné un prix spécial aura droit à un engagement de course au trot de quelque origine qu'il soit, pour une somme de 1,200 fr. portera 3 kil. de surcharge; de 3,000 fr., 5 kil.; de 6,000 fr., 10 kil. Distance, 3,300 mètres environ. Parcours n° 12.

Engagements jusqu'au mardi 14 juin, avant six heures du soir, au siège de la Société, 30, rue Basse, à Lille.

Prix spécial. — 1,500 fr. offerts par le gouvernement pour chevaux de 3 ans, nés et élevés dans les circonscriptions de Compiègne, de Montierménil et de Rosières, issus d'étalons de première qualité, approuvés ou autorisés, montés au trot. Entrée, 25 fr.; forfait, 10 fr. Poids : 3 ans, 60 kil.; 4 ans, 68 kil.; 5 ans, 72 kil. Le cheval ayant gagné un prix spécial aura droit à un engagement de course au trot de quelque origine qu'il soit, pour une somme de 1,200 fr. portera 3 kil. de surcharge; de 3,000 fr., 5 kil.; de 6,000 fr., 10 kil. Distance, 3,300 mètres environ. Parcours n° 12.

Les postes

M. le docteur GAZETTES. — Je désire savoir où en est le rapport de M. Reboux sur les postes, parce que l'opinion publique a été mise en émoi sur cette question, qu'elle attend, de nous, autre chose que des paroles.

M. ALPHRE REBOUX. — Vous savez qu'en commission, il a été reconnu que ce n'est pas seulement le gouvernement qui est responsable, mais aussi les habitants restés sourds aux promesses des mandataires du gouvernement qui ont voulu voir en eux, dans ce qui avait été le tabernacle et les objets sacrés.

M. le MAIRE. — L'administration municipale a, en effet, demandé ces renseignements. Aussitôt reçus, ils seront transmis à la commission.

M. LOUAGRE. — M. le Maire, ne pourrait-on donner de l'eau dans les quartiers?

M. LOUAGRE. — Ce n'est pas la question.

M. A. VINCHON. — Du moins, à certaines heures de la journée.

M. le MAIRE. — Nous allons faire en sorte de vous donner satisfaction.

M. le MAIRE. — L'administration municipale a, en effet, demandé ces renseignements. Aussitôt reçus, ils seront transmis à la commission.

M. LOUAGRE. — M. le Maire, ne pourrait-on donner de l'eau dans les quartiers?

M. LOUAGRE. — Ce n'est pas la question.

M. A. VINCHON. — Du moins, à certaines heures de la journée.

M. le MAIRE. — Nous allons faire en sorte de vous donner satisfaction.

M. le MAIRE. — L'administration municipale a, en effet, demandé ces renseignements. Aussitôt reçus, ils seront transmis à la commission.

M. LOUAGRE. — M. le Maire, ne pourrait-on donner de l'eau dans les quartiers?

M. LOUAGRE. — Ce n'est pas la question.

M. A. VINCHON. — Du moins, à certaines heures de la journée.

M. le MAIRE. — Nous allons faire en sorte de vous donner satisfaction.

M. le MAIRE. — L'administration municipale a, en effet, demandé ces renseignements. Aussitôt reçus, ils seront transmis à la commission.

M. LOUAGRE. — M. le Maire, ne pourrait-on donner de l'eau dans les quartiers?

M. LOUAGRE. — Ce n'est pas la question.

M. A. VINCHON. — Du moins, à certaines heures de la journée.

M. le MAIRE. — Nous allons faire en sorte de vous donner satisfaction.

M. le MAIRE. — L'administration municipale a, en effet, demandé ces renseignements. Aussitôt reçus, ils seront transmis à la commission.

M. LOUAGRE. — M. le Maire, ne pourrait-on donner de l'eau dans les quartiers?

M. LOUAGRE. — Ce n'est pas la question.

M. A. VINCHON. — Du moins, à certaines heures de la journée.

M. le MAIRE. — Nous allons faire en sorte de vous donner satisfaction.

M. le MAIRE. — L'administration municipale a, en effet, demandé ces renseignements. Aussitôt reçus, ils seront transmis à la commission.

M. LOUAGRE. — M. le Maire, ne pourrait-on donner de l'eau dans les quartiers?

M. LOUAGRE. — Ce n'est pas la question.

FAITS DIVERS

Une restitution. — On lit dans le New-York Herald, journal protestant des Etats-Unis :

« Il y a quelque temps qu'un personnage de cette ville fut en confession. »

« D'ailleurs elle date d'un grand nombre d'années, mais elle n'a jamais été appropriée en vertu de la prescription. Voilà tout. »

« Quelques jours après, il alla retrouver son confesseur, en lui apportant *Dona millions sept cent cinquante mille treize-huit francs cinquante centimes.* »

« On a déjà parlé des qualités comestibles de la chair et de la graisse d'antrache. Une antrache, de taille moyenne, peut fournir 30 kilogrammes de chair et 20 kilogrammes de graisse. Cette dernière, fondue, reste limpide, et les Arabes l'emploient pour cuire les viandes, aux mêmes usages que l'huile. Quant à la chair, les appréciations sont partagées, dit le Cosmos :

« Les Hébreux s'en abstenaient sur la défense donnée par Moïse. Les Romains l'appréciaient au point de vue culinaire. Les Grecs, par leur nom, l'honneur d'une sauce particulière inventée par lui. L'empereur Héliogabale affectionnait surtout la cervelle de ce bipède : il en fit servir six cents en un seul festin, prodigalité qui nous est restée en proverbe. Quant à la chair d'antrache provenant du jardin des Plantes, on en mangea de toutes les manières; elle fut jugée bonne, rôtie, bouillie et en pâté. Au mois de février dernier, une nouvelle expérience a pu avoir lieu sans danger, à l'usage de la viande d'antrache, à classer dans la troisième classe, c'est-à-dire dans la catégorie de celles qui doivent être consommées bouillies ou au moins très-puées. »

« La viande a été consommée : 1° grillée; 2° en daube (cuite lentement dans la casserole avec des légumes); 3° en file marinée avec une sauce chasseur. »

« La viande marinée a été trouvée excellente; cuite en daube, elle a été mangée avec plaisir par tout le monde; mais grillée, elle avait un goût assez fort et assez désagréable. »

« Il est bon de remarquer que cette viande mâle n'avait été soumise à aucun des traitements en usage pour rendre comestibles un grand nombre de bestiaux et de volailles. »

« Hier, on a jeté une cartouche de poudre comprimée dans la cour de l'Opéra-Comique. Les prévenus étaient tous originaires du Luxembourg. »

« Elle a également joué trois des manifestants du Père-Lachaise. »

« Ce sont trois ouvriers sans travail, renvoyés de presque tous les ateliers pour insubordination et paresse. »

« Le premier s'appelle Verrière, soi-disant ouvrier mécanicien, arrêté pour cris de « vive l'anarchie et vive la commune! » il a été trouvé porteur d'un revolver et d'un coup-de-poing américain. »

« Il a été condamné à un mois de prison et 16 fr. d'amende. »

« Michel, le second inculpé, ajusteur, s'est vu condamner à 2 mois de prison pour avoir donné un coup de poing à un agent en lui disant: Tiens, fumer, voilà pour toi! »

« Enfin, le dernier est un petit jeune homme imberbe, qui fait le désespoir de sa mère. Il a dix-neuf ans. C'est elle qui a désigné son fils aux agents, les prévenant qu'il pourrait bien faire un mauvais coup. En effet, elle se trompait pas. A peine appréhendé par un sergent de ville, ce farouche célébrant de la semaine sanglante lui a donné un croc-en-jambes qui a fait rouler l'agent par terre. »

« Le tribunal l'a condamné à un mois d'emprisonnement. »

« Un poète populaire Loignon, Caillien, est un petit homme à chair chétive et détrempée. »

« Il est prévenu de vagabondage, quand il a été pris par la police, il chantonnait aux passants quelque chose que les agents ont pris à tort ou à raison pour un appel à la charité sur la rue. »

« Votre prévenu ? lui demande le président. — Poète populaire. — Comment, poète populaire ? médiant, voulez-vous dire. Vous n'avez pas de domicile et vous menez pauvre vie. »

« Parlez-moi, monsieur le président. Je couche sous l'œil du vaste firmament parce que j'aime la nature, si belle et si radieuse au printemps. Mes moyens d'existence sont honorables. Je chante les chansons que j'ai composées au sein des herbes folles et des fleurs embourbées. »

« L'échange mes possies contre des aliments, des habits, ou bien je les vends aux amateurs de littérature. Je suis pauvre, mais digne et fier. »

« Le rapport de police n'étant pas très explicite, Caillien Loignon est acquitté. »

« Il se leve, s'incline et parle ainsi au tribunal : — Je remercie M. les juges. A vrai dire, je m'attendais à la bienveillance et à la justice du tribunal; j'y comptais si bien que j'y avais conçu et rimé en tout faveur cette poème. »

CONVOIS FUNÈRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille MONTAGNE-FLOREN, qui par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Un obit solennel du mois s'est célébré au Maitre-Autel de l'église paroissiale de Roubaix, le lundi 12 juin 1887, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred-Philippe-Ferdinand-Joseph MOTTE, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Dame Léonie GRIMON-REZ, décédée à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 69^e année, administrateur des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sous prière de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Des Messes Anniversaires seront célébrées au Maitre-Autel de l'église paroissiale de la Madeleine, à Lille, le lundi 12 juin 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Charles-Edmond-Joseph DE LAUNAY, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Dame Léonie GRIMON-REZ, décédée à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 69^e année, administrateur des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sous prière de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Un obit solennel du mois s'est célébré au Maitre-Autel de l'église paroissiale de Roubaix, le lundi 12 juin 1887, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred-Philippe-Ferdinand-Joseph MOTTE, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Dame Léonie GRIMON-REZ, décédée à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 69^e année, administrateur des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sous prière de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Des Messes Anniversaires seront célébrées au Maitre-Autel de l'église paroissiale de la Madeleine, à Lille, le lundi 12 juin 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Charles-Edmond-Joseph DE LAUNAY, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Dame Léonie GRIMON-REZ, décédée à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 69^e année, administrateur des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sous prière de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Un obit solennel du mois s'est célébré au Maitre-Autel de l'église paroissiale de Roubaix, le lundi 12 juin 1887, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred-Philippe-Ferdinand-Joseph MOTTE, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Dame Léonie GRIMON-REZ, décédée à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 69^e année, administrateur des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sous prière de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Des Messes Anniversaires seront célébrées au Maitre-Autel de l'église paroissiale de la Madeleine, à Lille, le lundi 12 juin 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Charles-Edmond-Joseph DE LAUNAY, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Dame Léonie GRIMON-REZ, décédée à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 69^e année, administrateur des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sous prière de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Un obit solennel du mois s'est célébré au Maitre-Autel de l'église paroissiale de Roubaix, le lundi 12 juin 1887, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred-Philippe-Ferdinand-Joseph MOTTE, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Dame Léonie GRIMON-REZ, décédée à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 69^e année, administrateur des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sous prière de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Des Messes Anniversaires seront célébrées au Maitre-Autel de l'église paroissiale de la Madeleine, à Lille, le lundi 12 juin 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Charles-Edmond-Joseph DE LAUNAY, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Dame Léonie GRIMON-REZ, décédée à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 69^e année, administrateur des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sous prière de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Un obit solennel du mois s'est célébré au Maitre-Autel de l'église paroissiale de Roubaix, le lundi 12 juin 1887, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred-Philippe-Ferdinand-Joseph MOTTE, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Dame Léonie GRIMON-REZ, décédée à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 69^e année, administrateur des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sous prière de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Des Messes Anniversaires seront célébrées au Maitre-Autel de l'église paroissiale de la Madeleine, à Lille, le lundi 12 juin 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Charles-Edmond-Joseph DE LAUNAY, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Dame Léonie GRIMON-REZ, décédée à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 69^e année, administrateur des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sous prière de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Un obit solennel du mois s'est célébré au Maitre-Autel de l'église paroissiale de Roubaix, le lundi 12 juin 1887, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred-Philippe-Ferdinand-Joseph MOTTE, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Dame Léonie GRIMON-REZ, décédée à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 69^e année, administrateur des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sous prière de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Des Messes Anniversaires seront célébrées au Maitre-Autel de l'église paroissiale de la Madeleine, à Lille, le lundi 12 juin 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Charles-Edmond-Joseph DE LAUNAY, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Dame Léonie GRIMON-REZ, décédée à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 69^e année, administrateur des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sous prière de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Un obit solennel du mois s'est célébré au Maitre-Autel de l'église paroissiale de Roubaix, le lundi 12 juin 1887, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred-Philippe-Ferdinand-Joseph MOTTE, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Dame Léonie GRIMON-REZ, décédée à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 69^e année, administrateur des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sous prière de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Des Messes Anniversaires seront célébrées au Maitre-Autel de l'église paroissiale de la Madeleine, à Lille, le lundi 12 juin 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Charles-Edmond-Joseph DE LAUNAY, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Dame Léonie GRIMON-REZ, décédée à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 69^e année, administrateur des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sous prière de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Un obit solennel du mois s'est célébré au Maitre-Autel de l'église paroissiale de Roubaix, le lundi 12 juin 1887, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred-Philippe-Ferdinand-Joseph MOTTE, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Dame Léonie GRIMON-REZ, décédée à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 69^e année, administrateur des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sous prière de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Des Messes Anniversaires seront célébrées au Maitre-Autel de l'église paroissiale de la Madeleine, à Lille, le lundi 12 juin 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Charles-Edmond-Joseph DE LAUNAY, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Dame Léonie GRIMON-REZ, décédée à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 69^e année, administrateur des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sous prière de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Un obit solennel du mois s'est célébré au Maitre-Autel de l'église paroissiale de Roubaix, le lundi 12 juin 1887, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred-Philippe-Ferdinand-Joseph MOTTE, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Dame Léonie GRIMON-REZ, décédée à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 69^e année, administrateur des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sous prière de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Des Messes Anniversaires seront célébrées au Maitre-Autel de l'église paroissiale de la Madeleine, à Lille, le lundi 12 juin 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Charles-Edmond-Joseph DE LAUNAY, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Dame Léonie GRIMON-REZ, décédée à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 69^e année, administrateur des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sous prière de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Un obit solennel du mois s'est célébré au Maitre-Autel de l'église paroissiale de Roubaix, le lundi 12 juin 1887, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred-Philippe-Ferdinand-Joseph MOTTE, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Dame Léonie GRIMON-REZ, décédée à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 69^e année, administrateur des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sous prière de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Des Messes Anniversaires seront célébrées au Maitre-Autel de l'église paroissiale de la Madeleine, à Lille, le lundi 12 juin 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Charles-Edmond-Joseph DE LAUNAY, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Dame Léonie GRIMON-REZ, décédée à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 69^e année, administrateur des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sous prière de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Un obit solennel du mois s'est célébré au Maitre-Autel de l'église paroissiale de Roubaix, le lundi 12 juin 1887, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred-Philippe-Ferdinand-Joseph MOTTE, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Dame Léonie GRIMON-REZ, décédée à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 69^e année, administrateur des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sous prière de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Des Messes Anniversaires seront célébrées au Maitre-Autel de l'église paroissiale de la Madeleine, à Lille, le lundi 12 juin 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Charles-Edmond-Joseph DE LAUNAY, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Dame Léonie GRIMON-REZ, décédée à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 69^e année, administrateur des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sous prière de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Un obit solennel du mois s'est célébré au Maitre-Autel de l'église paroissiale de Roubaix, le lundi 12 juin 1887, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred-Philippe-Ferdinand-Joseph MOTTE, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Dame Léonie GRIMON-REZ, décédée à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 69^e année, administrateur des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sous prière de considérer le présent avis comme tenant lieu.

CONVOIS FUNÈRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille MONTAGNE-FLOREN, qui par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Un obit solennel du mois s'est célébré au Maitre-Autel de l'église paroissiale de Roubaix, le lundi 12 juin 1887, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred-Philippe-Ferdinand-Joseph MOTTE, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Dame Léonie GRIMON-REZ, décédée à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 69^e année, administrateur des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sous prière de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Des Messes Anniversaires seront célébrées au Maitre-Autel de l'église paroissiale de la Madeleine, à Lille, le lundi 12 juin 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Charles-Edmond-Joseph DE LAUNAY, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Dame Léonie GRIMON-REZ, décédée à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 69^e année, administrateur des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sous prière de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Un obit solennel du mois s'est célébré au Maitre-Autel de l'église paroissiale de Roubaix, le lundi 12 juin 1887, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred-Philippe-Ferdinand-Joseph MOTTE, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Dame Léonie GRIMON-REZ, décédée à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 69^e année, administrateur des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sous prière de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Des Messes Anniversaires seront célébrées au Maitre-Autel de l'église paroissiale de la Madeleine, à Lille, le lundi 12 juin 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Charles-Edmond-Joseph DE LAUNAY, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Dame Léonie GRIMON-REZ, décédée à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 69^e année, administrateur des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sous prière de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Un obit solennel du mois s'est célébré au Maitre-Autel de l'église paroissiale de Roubaix, le lundi 12 juin 1887, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred-Philippe-Ferdinand-Joseph MOTTE, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Dame Léonie GRIMON-REZ, décédée à Roubaix, le 11 mai 1887, dans sa 69^e année, administrateur des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sous prière de considérer le présent avis comme tenant lieu.

Des Messes Anniversaires seront célébrées au Maitre-Autel de l'église paroissiale de la Madeleine, à Lille, le lundi 12 juin 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Charles-Edmond-Jose